

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 7 JUILLET 2015

### Délibération CA 2015/07/07 - 1

Point 7 de l'Ordre du Jour :

#### INTEGRATION DE L'ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE METZ (ENIM) A L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 1

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent l'intégration de l'ÉNIM à l'Université de Lorraine, conformément à l'avis du Conseil du collégium Lorraine INP, dans les conditions et selon les termes du projet de décret ministériel,
- prennent acte qu'à compter de sa publication, la mise en œuvre du décret d'intégration de l'ÉNIM nécessite la modification du règlement intérieur de l'Université en vue de créer une nouvelle composante au sein du collegium Lorraine-INP.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 7 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- transmission au Recteur Chancelier des Universités le 8 juillet 2015.

**Délibération CA 2015/07/07 – 2**

Point 4 de l'Ordre du Jour :

**REQUALIFICATION DU DOSSIER "LORRAINE UNIVERSITE D'EXCELLENCE » EN ISITE**

*Document transmis aux Administrateurs*

<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un périmètre ingénierie au sens large bien perçu</li> <li>• Une gouvernance simple car fusion et fonctionnement CCOSL consolidés</li> <li>• Des dispositifs bien perçus et bien notés</li> </ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque des Labex / IHU / autres objets PIA dans les domaines santé / SHS / économie / STIC pour être convaincants en IDEX</li> <li>• Une densité scientifique inférieure à nos concurrents</li> </ul>
<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éléments d'excellence au-delà des Labex existants : ERC / IUF en Math-STIC, FHU / RHU en santé...</li> <li>• Gradients positifs sur divers classements</li> <li>• Un groupe de partenaires, y compris internationaux, cohérent et de grande qualité</li> </ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception d'une articulation insuffisante avec un environnement socio-économique (qui reste par ailleurs fragile)</li> </ul>

En considération des forces et des faiblesses de l'Établissement dans le cadre de la pré-sélection du dossier "Lorraine Université d'Excellence" aux dispositifs inhérents au Programme d'Investissements d'Avenir n° 2 (IDEX/ISITE), il est proposé de requalifier le dossier "Lorraine Université d'Excellence" en ISITE.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la requalification du dossier "Lorraine Université d'Excellence" en ISITE.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 7 JUILLET 2015

### Délibération CA 2015/07/07 – 3

Point 5 de l'Ordre du Jour :

#### CONTRAT QUINQUENNAL 2018-2022 : PROCESSUS D'ACCREDITATION ET LETTRE DE CADRAGE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 2

L'accréditation de l'établissement pour la période 2018/2022 repose sur les principes généraux suivants :

- nomenclature qui définit les formations par domaine et mention uniquement,
- socle commun de compétences qui ne s'attachent pas à une logique disciplinaire mais à une logique de "portefeuille",
- intégration dans les formations du "projet professionnel de l'étudiant" (offre centrée sur l'étudiant),
- spécialisation progressive avec ouverture entre les parcours et paliers d'orientation/réorientation,
- logique d'amélioration continue de la formation et liaison formation-recherche à expliciter et à traduire en compétences,
- intégration des principes et présentation des dispositifs spécifiques à la formation à distance et à l'accueil en formation continue.

Le dossier présenté au Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur comprend une auto-évaluation, la réponse politique de l'Établissement en matière de formation, sa réponse technique et la preuve de sa soutenabilité.

La structuration de l'Université de Lorraine conduit à organiser la préparation de l'offre de formation, par domaine, autour des collègiums.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la lettre de cadrage relative à la préparation du dossier d'accréditation dans le cadre du contrat quinquennal 2018-2022.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

### Délibération CA 2015/07/07 – 4

Point 6 de l'Ordre du Jour :

#### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Retour sur le COMPTE FINANCIER 2014

#### RAPPEL des OBJECTIFS 2014

La maîtrise de la Trajectoire financière et des Grands Equilibres (LOB),...

- ➔ Assurer l'équilibre en fonctionnement
- ➔ Conforter la capacité d'autofinancement
- ➔ Stabiliser le fonds de roulement autour de 30 jours

D'où : - Être plus offensifs en recettes  
 - Maîtriser les dépenses en fonctionnement  
 - Maîtriser les dépenses en masse salariale

...Parallèlement à la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique unifié (LOB)...

- ➔ Mettre en place le nouveau modèle d'allocation des moyens
- ➔ Clarifier périmètre des produits et des charges composantes, directions
- ➔ Mettre en place la contribution universelle

D'où : - Nouvelles règles, procédures et calendrier budgétaire, et mise en œuvre prérogatives Collégiums et Pôles Scientifiques

... Tout en maintenant l'amélioration de la qualité en gestion budgétaire et comptable.

- ➔ Mieux maîtriser, et améliorer qualité de prévision et sincérité en matière budgétaire :
- ➔ Améliorer circuit des recettes (compte d'attente, suivi recettes)

#### 1/ une meilleure qualité de prévision

##### Taux d'exécution

Charges	2012	2013	2014	Produits	2012	2013	2014
Personnel	98,0%	99,5%	99,9%	Subv exploit	94,0%	98,2%	99,9%
Autres Fonctmt	68,0%	84,4%	86,0%	Autres fonctmt	64,0%	85,7%	90,1%
Investissement	59,0%	77,0%	54,5%	Fin/subv d'invest	56,6%	89,2%	47,9%



## 2/ une qualité des états financiers qui progresse

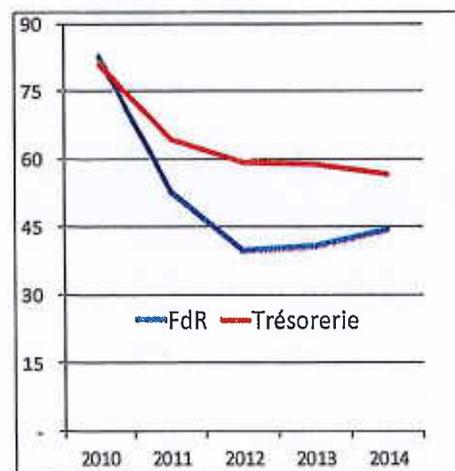
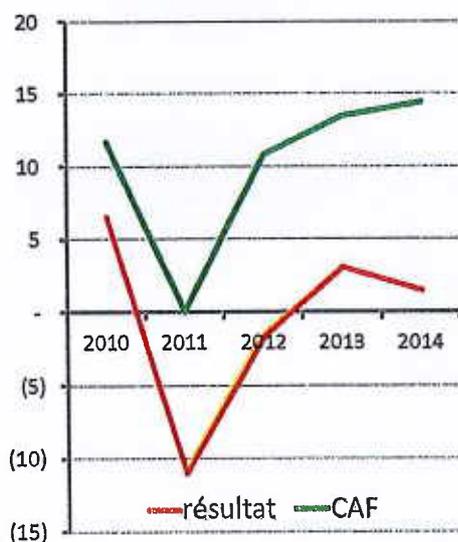
• En 2012 : 5 réserves → En 2013 : 3 réserves → En 2014 : 2 réserves  
Le Compte Financier 2014 a vu la levée de la réserve sur les recettes et créances (comptes d'attente, circuit recettes, créances...)

### FUNCTIONNEMENT

- Diminution de certains postes de dépenses
  - téléphonie, papier, reproduction : -12,8% (après -12,5% en 2013)
  - Énergie et eau : -15% (concerne le gaz et chauffage : -1,8 M€)
  - Fournitures -2%
- Gestion RH : délais reclassements,...
- Recettes hors SUBVENTION pour CHARGES de SERVICE PUBLIC (SCSP) en hausse :
  - **Meilleure gestion** : efforts sur recettes, créances, comptes d'attente (outils, procédures, relances) : meilleur suivi, meilleur rattachement à l'exercice, justifications plus rapides
  - **Mais baisse de certaines recettes propres**
    - ✓ Prestations de recherche -1,2 M€ (2013 : -0,7 M€)
    - ✓ Prestations de formation continue -1,0 M€ (2013 : -1,4 M€)
    - ✓ Taxe d'apprentissage -0,1 M€ (2013 : -0,4 M€)
- Poids des financements Etat toujours très élevé  
87,4% des produits encaissables de fonctionnement (88,2% en 2013)

### LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

(millions €)	2010	2011	2012	2013	2014
résultat	6,6	11,0	- 1,6	3,1	1,6
CAF	11,7	0,0	10,8	13,4	14,4
FdR	82,9	52,8	39,9	40,7	44,3
BFR	1,8	- 11,6	- 19,6	- 18,4	- 12,6
Trésorerie	81,1	64,4	59,5	59,1	56,9



NB : 1 jour = 1,5 M€

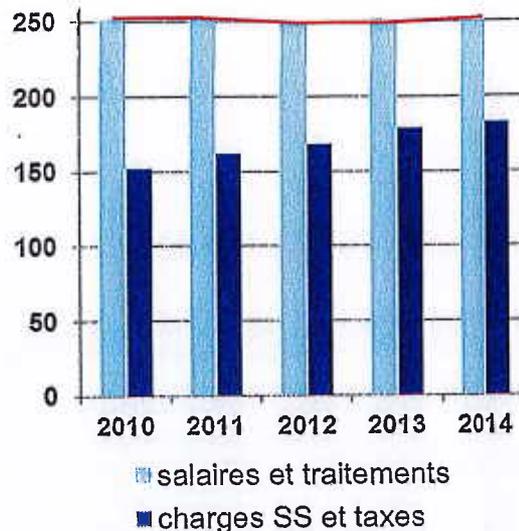
## LA MASSE SALARIALE

Sur 2010-2014, la masse salariale augmente de + 29 M€ dont :

Salaires & traitements : - 1 M €  
Charges soc et taxes : + 30 M €

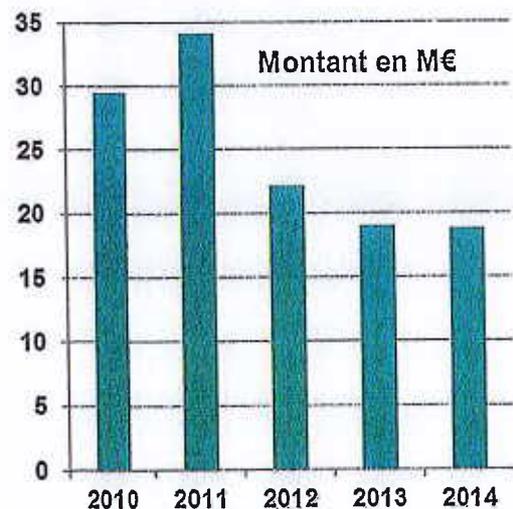
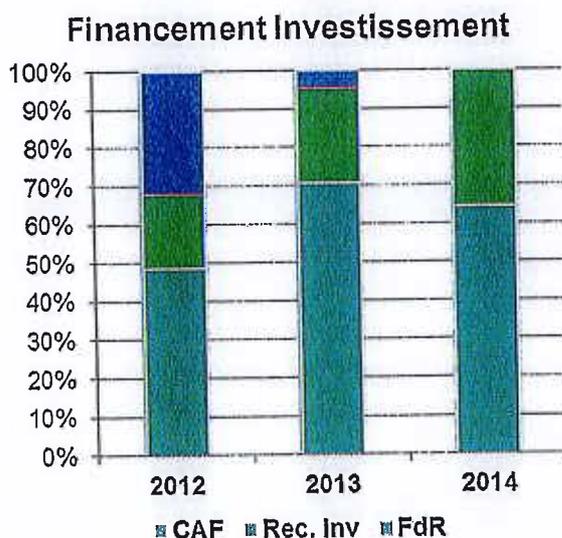
En 2014 :

- masse salariale + 1,9 M€ (+0,4%)
- Un Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pas du tout financé par l'Etat (sur 1 an, environ + 3 M€)
- Un Poids toujours élevé : la masse salariale représente 83,8% des produits de fonctionnement encaissables (idem 2013 ; 2010 : 77,7 %) et 82,8% des dépenses de fonctionnement (idem 2013 ; 76,7% en 2010)



## L'INVESTISSEMENT

Totalement financé par les produits de l'exercice, mais à un point bas



- Rappel des Objectifs du Budget Initial 2015
  - **Objectif de stabilisation trajectoire financière :**
    - compte de résultat à l'équilibre,
    - ralentissement dépenses masse salariale de 5 M€,
    - fonds de roulement stabilisé
  - **Stabilisation de l'allocation des moyens :**
    - aux directions, collégiums et pôles scientifiques,
    - avec le mécanisme prudentiel de 10 % de prélèvement sur les dotations en fonctionnement hors EMEB,
  - **Investissement :**
    - Mécanisme d'avance, pilotage renforcé
- Equilibrage difficile du budget initial  
En prévisionnel (Budget Initial) :  
Résultat +0,32 M€ ; CAF +10,74 M€ ; Prélèvement sur Fonds de Roulement - 5 M€
- Le Budget Rectificatif à venir (CA 22 sept 2015) :
  - Notification SCSP en avril 2015
  - Déclinaison réserve prudentielle
  - Reprogrammation de certaines dépenses non prévues au BI

2015, c'est aussi la mise en place de la réforme **GBCP** (Gestion Budgétaire et Comptable Publique)

#### Année 2015 : LES ENJEUX GBCP POUR 2016

##### Enjeux opérationnels

- **Les outils** (Sifac Budget) : en cours d'élaboration, implantation à faire
- **La nouvelle structuration budgétaire** de l'Établissement et ses entités
- **La mise en place de la comptabilité analytique** au travers des nouvelles structures analytiques du SIFAC GBCP
- **L'évolution des fonctions financières** : plan de formation en déploiement (formation de formateurs, RA, directeurs, gestionnaires...)
- **La fin de gestion 2015** (calendrier) et **les opérations de bascule 2016**

##### Enjeux de pilotage

- **Nouvelle construction du budget**
- **Des nouveaux concepts et indicateurs, nouveaux états financiers**
- **Le plan de trésorerie, le plan pluriannuel d'investissement, opérations pluriannuelles** et à **recettes fléchées** → programmation plans de financement, suivi pluriannuel recettes/AE/CP, pour impact trésorerie et fonds de roulement totaux et disponibles

#### PROPOSITIONS DE TRAJECTOIRE FINANCIERE POUR 2016

- **Objectif pérenne de stabilité de la situation financière**
  - ✓ Résultat en équilibre, fonds de roulement maîtrisé
  - ✓ **Attention : GBCP nouveaux indicateurs**
  - ✓ Soutenabilité de la masse salariale (montant et l'évolution des dépenses compatible avec le montant et l'évolution des recettes)
- **Néanmoins difficulté de la prévision budgétaire pluriannuelle**
  - Avec en particulier l'incertitude sur les recettes (cf. infra)
    - ✓ Priorités nationales en cours de débat, état des finances publiques et engagements européens,
    - ✓ Quid de l'évolution des moyens consacrés à l'ESR et aux universités ?
    - ✓ Quid de l'allocation nationale de moyens (MS, fonctionnement) ? ...
    - ✓ Evolution des ressources autres ?
  - ➔ Difficulté de prévision, nécessité d'être prudent

→ D'où reconduction du mécanisme prudentiel interne à l'Université de Lorraine

**PROPOSITIONS 2016 : MÉCANISME PRUDENTIEL**

- L'allocation de moyens aux directions, pôles et collègiums faite au cours du CA du 22 septembre 2015 s'effectue sur la base d'une **prévision de stabilité** de la SCSP en fonctionnement par rapport à 2015  
= SCSP 2014 – augmentation réserve de précaution de 1,4 M€
- La réserve prudentielle est de 8% des crédits (AE)
- Elle est constituée sur les enveloppes en fonctionnement et projets Formation, Recherche, Directions (hors EMEB)
- Elle est conservée :
  - en central pour les directions,
  - et au niveau des collègiums et pôles scientifiques.
- Ces 8% sont libérés,
  - intégralement si la SCSP notifiée nette de tout mécanisme de rétention/réduction de crédits de la part de l'Etat s'avère être au moins égale à celle prévue
  - au prorata si la SCSP est en deçà.

**PROPOSITIONS 2016 : ALLOCATION DES MOYENS**

- **Stabilité du modèle d'allocation de moyens** dans ses règles et critères
- **Evolution de la prise en charge des fluides :**
  - **Prise en charge en central** du total de la facture électricité
  - **Diminution à due concurrence des enveloppes distribuées** (fonctionnement, projets)
  - **Mise en place d'un bonus/malus** afin d'inciter les acteurs à la maîtrise énergétique
  - **Raisons :** simplification, et renégociation centralisée du marché Electricité

**PROPOSITIONS 2016 : MASSE SALARIALE 1/2**

**Premiers éléments 2015**

- **Dépenses inscrites** au budget Initial 2015 : 434,5 M€
- **Politique RH 2015 proposée** (non inscrite au B.I.) : *en variation € sur 2015*
- ◆ Régime Indemnitare Catégorie A (taux 5, 4 mois) : 220, 5 K€
- ◆ Primes d'intéressement (central et composantes) : 1,1 M€
- ◆ 8 Contrats doctoraux supplémentaires (3 mois) : 56,0 K€

**Autres éléments 2015**

- ◆ Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : 500 K€
- ◆ Enveloppe (CET, CAP 2014/2015) : 425 K€

**Total 2015 à prévoir : 436, 3 M€**

**Premiers éléments 2016 (en variation € sur 2015)**

- **EAP** (Extension en Année Pleine) de la **Politique RH 2015** : + 659 K€
- **Mise en œuvre RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : + 300 K€
- **EAP contrats doctoraux** : + 168 K€
- **GVT** : + 3 250 K€
- **EAP non-publications d'emplois 2015** : - 3 737 K€

→ **TOTAL 2016 : 437 M€**



Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : + 1 M€ ?

## PROPOSITIONS 2016 : MASSE SALARIALE 2/2

### La proposition :

- **Maintien des économies 2015**
- **Pas d'économies supplémentaires en 2016, si SCSP à la hauteur de celle de 2015**

### Risques et conséquences sur cette proposition

- La masse salariale 2016 reste **très contrainte**
- Risque **élevé pour 2017** s'il n'y a pas d'abondement nouveau sur le GVT
- Marges de manœuvre très faibles

## PROPOSITIONS 2016 : INVESTISSEMENT

- Relance maîtrisée de l'investissement sur 2016 et 2017...  
Fonds de roulement de l'Établissement sain → abaissement Fonds De Roulement à 26-28 jours
- ... selon les AXES suivants :
  - **Volet Patrimoine** : investissements engendrant des économies de fonctionnement
  - **Volet Numérique** : infrastructures communes, sécurisation
  - **Volet Pédagogie** : équipements mutualisés de transformation pédagogique (adaptation et équipement des espaces aux nouveaux usages), projets "trans-composantes"
  - **Volet Recherche** : soutien aux équipements et plateformes à visibilité (inter-)nationale, ou mutualisés entre pôles.
- Décision et financement :
  - **Volets Patrimoine et numérique** : en central
  - **volets Pédagogie et Recherche** : décision sur dialogue central / Collégiums ou Pôles Scientifiques ; financement par le mécanisme de cofinancement et d'avance décrit dans LOB 2014 et 2015
- Pilotage :
  - Nécessité appréhension impact sur trésorerie et fonds de roulement (montants totaux, montants disponibles) → mode GBCP : AE/CP, pluri annualité, plan de financement,...
  - Visibilité investissement par collégium, et par pôle scientifique incluant opérations de composantes/laboratoires

### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les orientations budgétaires et Ressources Humaines de 2016, visant à la :

- **Poursuite de la politique globale de stabilisation financière** : résultat à l'équilibre, recherche d'économies et de financements nouveaux, tarification des activités au plus près du coût complet
- **Stabilisation modèle allocation moyens**, avec
  - Base SCSP 2015 + Reconstitution mécanisme prudentiel
  - Prise en charge intégrale des fluides + système de bonus-malus
- **Reprise de l'investissement** avec reprise contrôlée sur fonds de roulement, au profit pédagogie recherche, sur équipements mutualisés ou générant des économies de fonctionnement
- **Stabilité des dépenses de masse salariale** : pas de mesures d'économie de masse salariale supplémentaires mais maintien en année pleine de celles déjà engagées

## Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	0
<b>Nombre de voix POUR</b>	12
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	0
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	11

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 7 JUILLET 2015

### Délibération CA 2015/07/07 – 5

Point 8 de l'Ordre du Jour :

#### CONVENTION D'ASSOCIATION DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE ICN

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 3

La convention d'association présentée pose les orientations générales de coopération avec ICN BS dans tous les domaines intéressant les missions des partenaires (formation, vie étudiante, documentation, recherche, innovation et entrepreneuriat, relations internationales).

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la convention d'association de l'Établissement d'Enseignement Supérieur privé ICN à l'Université de Lorraine et, ce faisant, proposent à l'école de s'associer à l'Université de Lorraine par la voie réglementaire.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 6**

Point 10 de l'Ordre du Jour :

**DETERMINATION DES CONTINGENTS ET DE LA GRILLE DE REMUNERATION EN VUE DE LA NOMINATION DES PERSONNELS INVITES A L'UNIVERSITE DE LORRAINE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016**

*Document transmis aux Administrateurs*

En application du décret n°85-733 du 17.07.1985 modifié (articles 7 et 10) relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et du décret n°91-267 du 06.03.1991 (Titre III - articles 12-13-14) modifié relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les invités sont des personnalités de nationalité française ou étrangère qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Le recrutement et la gestion des enseignants invités sont déconcentrés aux présidents d'universités. Ils sont recrutés pour exercer à temps plein ou à mi-temps pour une durée qui ne peut être inférieure à 1 mois, sans excéder 1 an.

Les invités devront prendre leurs fonctions durant l'année universitaire 2015-2016, entre le 01/09/15 et le 31/08/2016 au plus tard.

Il est proposé :

- une campagne unique organisée pour les invités sur contingent spécifique et sur postes vacants
- un contingent spécifique à hauteur de **24 mois**
- une rémunération pour les invités sur poste vacant selon le tableau ci-dessous :

Grade	Catégorie	Echelon	INM	Rémunération brute	Coût chargé
MCF CN	<b>Invité Maître de Conférences</b> <i>(proposée uniquement pour les invités sur postes vacants)</i>	5	673	3 147.44€	4 485 €
PR 1C	<b>Invité Professeur des Universités</b> <i>(proposée pour les invités sur contingent et sur postes vacants)</i>	1	821	3 839.24€	5 470 €
PR EX1	<b>Invité Professeur des Universités</b> <i>(proposée pour les invités sur contingent et sur postes vacants)</i>	Hors échelle - chevron 1	1115	5 214.07€	7 430 €

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité :

- la fixation du nombre de mois d'invités "contingent spécifique" à **24 mois**
- la grille des taux de rémunération

applicables pour l'année universitaire 2015-2016, et

- l'organisation d'une campagne unique de recrutement sur contingent spécifique et emplois vacants.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015  
Université de Lorraine  
Le Président  
★



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **7 JUILLET 2015**

**Délibération CA 2015/07/07 – 7**

Point 11 de l'Ordre du Jour :

### RÉGIME INDEMNITAIRE STATUTAIRE DES PERSONNELS BIATSS POUR L'ANNEE 2015

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 4

Dans l'attente de la refonte complète du régime indemnitaire statutaire BIATSS en 2016 – dispositif Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – et pour achever le cycle de revalorisation des primes perçues pour atteindre le taux directeur 5, le Conseil d'Administration est invité à approuver la revalorisation des cibles indemnitaires des personnels BIATSS de catégorie A au taux 5.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le régime indemnitaire statutaire des personnels BIATSS pour l'année 2015 revalorisant les cibles indemnitaires des personnels BIATSS de catégorie A au taux 5.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	14
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2015  
  
Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

#### Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le 15 juillet 2015
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le 8 juillet 2015
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le 8 juillet 2015

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2015/07/07 – 8**

Point 12 de l'Ordre du Jour :

**PRIME D'INTERESSEMENT DES PERSONNELS BIATSS POUR L'ANNEE 2015**
*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 5

Suite à l'évaluation du dispositif 2014 par les rapporteurs du Conseil d'Administration et aux groupes de travail intervenus avec les représentants du personnel, il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire en 2015, le dispositif expérimental 2014 avec une mesure d'aménagement d'un seuil plancher de 100 € en cas d'attribution de prime. La reconduction de ce dispositif est proposée dans l'attente de la mise en place, à partir de 2016, du nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la prolongation du dispositif expérimental de prime d'intéressement des personnels BIATSS pour l'année 2015.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>5</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015



Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **15 juillet 2015**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'Intranet le **8 juillet 2015**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **8 juillet 2015**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2015/07/07 – 9**Point **13** de l'Ordre du Jour :**POLITIQUE D'ACTION SOCIALE :***Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 6 à 8

- a. Sortie progressive et organisée du dispositif crèche
- b. Mise en place d'une aide aux activités et à l'accueil périscolaire
- c. Mise en place d'une aide à l'accès à un logement locatif

La politique présentée aujourd'hui vise à orienter les travaux à venir. Plus particulièrement, elle définit les nouvelles prestations sociales ainsi que les modalités de leur versement.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la politique d'Action Sociale relative, notamment, à la sortie progressive et organisée du dispositif crèche, la mise en place d'une aide aux activités et à l'accueil périscolaire, ainsi qu'à la mise en place d'une aide à l'accès à un logement locatif.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 10**

Point 15 de l'Ordre du Jour :

**BILAN SOCIAL 2013***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 9

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le bilan social 2013.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>5</b>

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 11**

Point 38 de l'Ordre du Jour :

**SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 10

Le montant total des biens sortis (valeur nette comptable) s'élève à 2 198,34€ (opération non budgétaire). Toutefois, les biens sortis qui n'auront pas été complètement amortis engendrent un amortissement complémentaire exceptionnel (dépense de fonctionnement non décaissable) à la charge de l'université pour 2 198,34€.

Par contre, si ces biens étaient en partie financés par une subvention d'équipement, cet amortissement exceptionnel est partiellement compensé par la « neutralisation » de ladite subvention à hauteur de 533,17€. La charge réelle budgétaire pour l'établissement est donc de 1 665,17€.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la sortie de biens de l'inventaire.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 12**

Point 39 de l'Ordre du Jour :

**ADMISSION EN NON-VALEUR ET REMISE GRACIEUSE 2015***Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 11

Les différentes entités de l'université constatent leurs recettes et les factures sont prises en charge comptablement par l'agence comptable. Celle-ci a comme mission de recouvrer ces factures et d'effectuer les poursuites adéquates en cas de non-paiement par les clients-partenaires-étudiants.

Pour les rémunérations, des agents peuvent percevoir des sommes à tort. Celles-ci sont recouvrées directement sur leurs payes à venir ou par tout autre moyen de recouvrement.

Toutefois, sur délibération du Conseil d'Administration ou décision du Président (délégation de pouvoir donnée pour des montants inférieurs à 2500€ par délibération 2014/05/27 - 18) et après avis des services de l'ordonnateur concerné et de l'agent comptable les créances de l'Université peuvent faire l'objet :

- d'une remise gracieuse en cas de gêne du débiteur
- d'une admission en non-valeur, lorsque la créance est irrécouvrable

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'admission en non-valeur et la remise gracieuse 2015 présentées.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	17
Présents	12
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 8 juillet 2015  


Le Président★  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 - 13**

Point 20 de l'Ordre du Jour :

**CONTRATS DOCTORAUX DU CONTRAT DE SITE : NOMBRE DE CONTRATS OUVERTS EN SEPTEMBRE 2015**

En prévision de la prochaine campagne, le Conseil d'Administration est invité à ouvrir au recrutement 8 contrats doctoraux supplémentaires (1 par école doctorale), au titre du contrat d'Établissement (contrat pluriannuel de site).

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ouverture, en septembre 2015, des 8 contrats doctoraux liés au contrat de site.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	14
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2015  
  
Le Président

Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 14**

Point 16 de l'Ordre du Jour :

**CREATION, AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA VIE UNIVERSITAIRE ET DE LA CULTURE (DVUC), DU SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE (SUMPPS) DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 12

La Santé universitaire constitue aujourd'hui une sous-direction interne de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture (« santé-social »). Afin de répondre aux exigences légales en matière de structuration, le Conseil d'Administration de l'UL est invité à approuver :

- Le principe de création du SUMPPS- Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, partie intégrante de la DVUC en raison des proximités thématiques.

*[Les statuts du SUMPPS, conditionnés par l'accord préalable du CA sur la création du service, seront présentés à l'occasion d'une prochaine séance]*

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création, au sein de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture (DVUC), du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	14
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

Fait le 8 juillet 2015

Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 15**

Point 17 de l'Ordre du Jour :

**CREATION, AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA VIE UNIVERSITAIRE ET DE LA CULTURE (DVUC), DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS) DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 13

Le Sport universitaire constitue aujourd'hui une sous-direction interne de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture. Afin de répondre aux exigences légales en matière de structuration, le Conseil d'Administration de l'UL est invité à approuver :

- le principe de création du SUAPS, service universitaire des activités physiques et sportives, partie intégrante de la DVUC en raison des proximités thématiques,
- l'organisation et les missions de ce service, ainsi que la modification du règlement intérieur de l'Université qui en découle.

Il est pris acte du fait que le responsable du service reçoit le titre de Directeur du SUAPS, avec rang de sous-directeur au sein de la DVUC.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création, au sein de la Direction de la Vie Universitaire et de la Culture (DVUC), du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	14
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>6</b>

Fait le 8 juillet 2015

Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 16****Point 18 de l'Ordre du Jour :****MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 14

**Nature et étendue des modifications**

- Précisions sur la durée des mandats des vice-présidents, notamment en cas de désignation faisant suite à une vacance de la fonction ;
- Précisions sur les compétences du Président (avis défavorable) et sur la procédure en matière d'affectation des BIATSS, conformément à l'article L712-2 4° du Code de l'éducation modifié par la loi ESR du 22 juillet 2013 (circulaire n° 2014-0017 du 7 octobre 2014 relative à la réforme de l'avis défavorable motivé ; tableau présentant le champ d'application de l'exception à l'avis défavorable motivé pour certains lauréats de concours - Bulletin officiel MENESR n° 41 du 6 novembre 2014) ;
- Création du SUAPS et Intégration statutaire de ses missions : rapprochement de la structuration dérogatoire de l'UL et du Code de l'éducation (articles D714-41 et s.) ;
- Précisions sur le régime de publicité des délibérations du CA et les modalités de ses délibérations statutaires (relatives aux composantes) ;
- Mise en conformité avec la partie réglementaire du Code de l'éducation : le décret électoral a été abrogé et codifié (mêmes dispositions) ;
- Précisions sur la conduite de la politique d'établissement avec Collégiums et les Pôles Scientifiques, conformément à l'article 52-3 de la loi ESR et au contrat pluriannuel de site lorrain du 4 juin 2013 (p. 10/111) ;
- Précisions sur la compétence d'approbation des accords et conventions par les Conseils de Collégium et de Pôle Scientifique en matière de commande publique ;
- Suppression des dispositions transitoires dont la justification était limitée à la création de l'Université ;
- Recommandations du CHSCT en matière d'accidents du travail-maladies professionnelles sur le lieu de travail (séance du 30 juin 2014) ;
- Précisions sur l'examen des questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail dans les composantes (CHSCT séance du 15 décembre 2014),
- Levée ou correction d'incohérences matérielles.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modifications du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine.

## Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
<i>Présents</i>	13
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	0
<b>Nombre de voix POUR</b>	19
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	0
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	0

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 17**

Point 19 de l'Ordre du Jour :

**DATES DE FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016***Document transmis aux Administrateurs*

Les périodes de fermeture de l'Établissement pour l'année universitaire 2015-2016 sont ainsi définies :

- du mercredi 23 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier 2016 au matin
- du vendredi 29 juillet 2016 au soir au mardi 16 août 2016 au matin

Ces périodes de fermeture concernent l'ensemble des personnels. Pour les personnels BIATSS, ces périodes de fermeture conduisent à la pose automatique de journées de congés dans le logiciel de gestion du temps de travail Agatte.

Concernant les personnels exerçant en Moselle, pour la période du 24 décembre au 4 janvier, le 26 décembre est un jour férié et n'est pas décompté dans la pose automatique des jours de congés.

Conformément au règlement de gestion du temps de travail des personnels BIATSS approuvé par le Conseil d'Administration du 11 juin 2016, les composantes d'enseignement et les unités de recherche ont la possibilité de moduler ces périodes de fermeture par décision de leurs directeurs après avis de leurs conseil respectifs. Ces modulations de période de fermeture sont communiquées à la DRH. Ce même règlement de gestion prévoit que, pendant ces périodes de fermeture, les dérogations pour présence exceptionnelles des personnels peuvent être demandées à la DRH. Elles peuvent concerner la continuité du service, la poursuite de travaux en cours, la sécurité des biens ou toutes autres tâches urgentes qui ne peuvent être reportées. La présence exceptionnelle des personnels implique un dispositif sécurisé d'ouverture et de fermeture des locaux. La sécurité des personnels doit être prise en compte et, notamment, les situations de travailleur isolé doivent être évitées.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les dates de fermeture de l'Établissement pour l'année universitaire 2015-2016.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	14
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 18****Point 21 de l'Ordre du Jour :****PRESTATIONS OPTIONNELLES COMPLEMENTAIRES DE SCOLARITE (POCS) 2015-2016***Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 15 à 25

Annexe 15 : POCS Récapitulatif

Annexe 16 : POCS ENSAIA – Formation Ingénieur Civil des Mines (FICM)

Annexe 17 : POCS ENSAIA – DU Mobilité et Ouverture Internationale en Ingénierie, césure

Annexe 18 : POCS ENSAIA – n+i

Annexe 19 : POCS ENSAIA – détail services rendus

Annexe 20 : POCS ENSAIA – Master International

Annexe 21 : POCS ENSG

Annexe 22 : POCS ENSIC – Ingénieur des Industries Chimiques (I2C), 1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année et 3<sup>ème</sup> année

Annexe 23 : POCS ENSIC – n+i

Annexe 23bis : POCS ENSIC – récapitulatif détaillé

Annexe 24 : POCS MINES Nancy – Formation Ingénieur Civil des Mines (FICM) 1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année et 3<sup>ème</sup> année  
et Formation Ingénieur de spécialité Matériaux et Gestion de Production (FIMGP) 1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année  
et 3<sup>ème</sup> année

Annexe 25 : POCS TELECOM Nancy

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) 2015-2016 présentées.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
<i>Présents</i>	13
<i>Représentés</i>	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	12
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	5

Fait le 8 juillet 2015


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **15 juillet 2015**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'Intranet le **8 juillet 2015**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **8 juillet 2015**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 7 JUILLET 2015

Délibération CA 2015/07/07 – 19

Point 22 de l'Ordre du Jour :

FRAIS DE CONCOURS ET DE TESTS DE LANGUES DES ECOLES INTERNES EN TANT QUE CENTRES ORGANISATEURS DES EPREUVES

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 26

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les frais de concours et de tests de langues des écoles internes en tant que centres organisateurs des épreuves.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
Présents	13
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 20**

Point 24 de l'Ordre du Jour :

**CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) HANDICAPS ET TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUES***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 27

Cette formation, destinée aux professionnels en charge de personnes présentant des troubles du comportement ou du développement sévères, et aux familles partageant leur lieu de vie avec celles-ci, est inédite sur le territoire (lorrain, grand-régional et français) et axée sur troubles comportementaux trouvant leur cause dans les interactions entre personnes et milieux de vie.

Le DU apporter une réponse à un besoin exprimé par les professionnels et les familles. Il est ouvert à un public large au titre d'un projet professionnel ou personnel : les intervenants des structures scolaires, éducatives, sociales, médicales ou médico-sociales, les étudiants de ce domaine de formation (en vue d'une spécialisation), ainsi que toute personne concernée par les personnes souffrant de troubles sévères du développement ou du comportement (familles, aidants).

Diplôme susceptible de validation des études ou des acquis de l'expérience.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université (DU) *Handicaps et Troubles du Spectre Autistiques*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
<i>Présents</i>	13
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 21**

Point 25 de l'Ordre du Jour :

**OUVERTURE DE DEUX PARCOURS ÉCONOMIE DANS LES SPECIALITES « ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (ADE) » ET « FINANCE, CONTROLE, COMPTABILITE, SPECIALITE INGENIERIE DE LA FINANCE DE MARCHÉ »***Document transmis aux Administrateurs*

Il s'agit d'une demande d'ouverture de deux parcours « économie » destinés aux élèves ingénieurs (dans les spécialités « Aide et Développement de l'Entreprise » et « Finance, Contrôle, Comptabilité spécialité Ingénierie de la finance de marché », permettant à ceux d'entre eux déjà sensibilisés au domaine d'approfondir leurs connaissances de l'environnement et de la stratégie économiques de l'entreprise.

- Il s'agira d'une inscription secondaire au taux réglementaire.
- La demande a reçu un avis favorable unanime du Conseil du collégium DEG du 16 juin 2015 sur ce double cursus utilisant les coquilles pédagogiques des Masters habilités et mélangeant les publics.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'ouverture de deux parcours *Économie* dans les spécialités « Analyse et Développement de l'Entreprise (ADE) » et « Finance, Contrôle, Comptabilité, spécialité Ingénierie de la finance de marché »

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibérations CA 2015/07/07 – 22 à 23**

**Point 26 de l'Ordre du Jour :**

**ADAPTATION D'UN PARCOURS DE FORMATION PREPARATOIRE L'INTEGRATION A L'ESSTIN AU SEIN DES DUT GENIE MECANIQUE & PRODUCTIQUE (GMP) ET GENIE ELECTRIQUE & INFORMATIQUE INDUSTRIELLE (GEII) DE L'IUT DE NANCY-BRABOIS**

*Document transmis aux Administrateurs*

L'ESSTIN et l'IUT Nancy-Brabois se sont rapprochés afin d'organiser ensemble un « parcours » de formation visant :

- à lutter contre l'échec de celles et ceux qui entrent à l'ESSTIN après la 1ère année,
- et à faciliter la poursuite d'études après le DUT.

Dans ce cadre, le « Parcours Préparation à l'Intégration de l'ESSTIN » des DUT GMP (Génie Mécanique et Productique) et GEII (Génie Electrique et Informatique Industrielle) s'organise comme suit :

- les étudiants préparent normalement le DUT, diplôme d'inscription,
- ils suivent à titre complémentaire des enseignements à l'ESSTIN qui une fois validés (et le DUT obtenu), permettent de rejoindre l'école d'ingénieurs en 3ème année.

Après sélection, les étudiants sont admis à la fois à l'ESSTIN et à l'IUT Nancy-Brabois mais ne sont appelés à rejoindre l'école qu'au terme des deux années en DUT et sur décision du jury spécifique.

**Délibération CA 2015/07/07 – 22**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent une adaptation des DUT sous la forme de l'intégration de 8 étudiants dans le DUT Génie Mécanique & Productique (GMP) et de 8 étudiants dans le DUT Génie Electrique & Informatique Industrielle (GEII) de l'IUT Nancy-Brabois en vue de la préparation à leur entrée à l'ESSTIN.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	14
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**Délibération CA 2015/07/07 – 23****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration désapprouvent le modèle économique selon lequel :

« L'inscription principale de l'étudiant de cette formation de DUT GMP ou GEII PPIE se fait à l'IUT Nancy-Brabois au tarif réglementaire. Le suivi des enseignements complémentaires à l'ESSTIN sera facturé 200 € à l'étudiant lors de son inscription et comprend une inscription au TOEIC et 80 heures de TD spécifiques ».

Les membres du Conseil d'Administration invitent à l'école à en revoir les modalités.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>6</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>11</b>

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 24**

Point 28bis de l'Ordre du Jour :

**VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : AUDITION DES CANDIDATS A DISTANCE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 28

Aux termes de l'article R613-36 du Code de l'éducation, "Le conseil d'administration définit les règles communes de validation des études ou des acquis de l'expérience par l'établissement et de constitution des jurys de validation ainsi que, le cas échéant, les modalités particulières applicables aux divers types de diplômes dans le cadre de la réglementation propre à chacun d'eux".

Le principe selon lequel le silence gardé par l'administration vaut désormais accord sur la recevabilité d'une demande de VAE conduit à aménager procédure et dispositifs afin d'éviter la naissance d'une décision implicite d'acceptation et de favoriser l'accompagnement des candidats.

La 1<sup>ère</sup> mesure qui en découle consiste à permettre au jury de validation<sup>1</sup> d'auditionner un candidat à distance (visioconférence avec transmission simultanée et ininterrompue), sur demande motivée présentée pendant l'étude de la recevabilité du dossier de VAE.

La présentation physique du candidat devant le jury reste la règle, l'audition à distance ne doit être qu'exceptionnelle (motifs légitimes : éloignement géographique avéré, handicap...).

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le principe et les modalités de visioconférence applicables par le jury VAE dans le cadre de l'audition à distance de candidats.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

<sup>1</sup> Les membres du jury se réunissent au même endroit et au même moment

**Délibération CA 2015/07/07 – 25**

Point 23 de l'Ordre du Jour :

**REGIMES SPECIAUX D'ETUDES : AMENDEMENT EN FAVEUR DU "STATUT DES ETUDIANTS SALARIÉS, EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEURS ET SERVICES CIVIQUES"***Document transmis aux Administrateurs*

Les étudiants inscrits en formation initiale et engagés dans la vie active peuvent demander l'octroi de conditions particulières.

Des dispositions spécifiques peuvent être prises sur demande de l'étudiant, et sont soumises à l'approbation du président de jury au vu des justificatifs fournis. Après analyse individuelle de la situation, le président de jury **peut** autoriser :

- une organisation spécifique de l'emploi du temps et une priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés
- une dispense d'assiduité aux enseignements
- un aménagement des examens dans le cas du contrôle continu (intégral ou non) pour l'organisation d'une session terminale

Les étudiants salariés se verront remettre sur demande personnelle un justificatif d'absence lors des épreuves pour leur employeur.

Afin de bénéficier de ce statut :

**Cas n°1 – Etudiants Salariés au regard de la Sécurité Sociale :**

L'étudiant justifie d'une activité salariée lui permettant de ne pas cotiser à la sécurité sociale étudiante (+ de 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre du 01/10 au 30/09), activité à justifier au moment de l'inscription.

Dans ce cas, celui-ci bénéficie, s'il en fait la demande dans les délais prévus, d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps. Il peut éventuellement bénéficier d'un aménagement des examens. L'ensemble des aménagements devront être validés par le président du jury du diplôme.

**Cas n°2 – Emplois Avenir Professeurs, Services Civiques et autres activités salariées :**

L'étudiant justifie d'une activité salariée dont la quotité rend difficile le suivi des études (à partir de 40 heures par mois), sans pour autant le dispenser du régime de sécurité sociale étudiante. Dans les délais prévus et sur production de justificatifs (contrat de travail et attestation de l'employeur indiquant les périodes de présence de l'étudiant au sein de l'entreprise), l'étudiant pourra demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps et/ou des examens.

Le cas échéant, l'adaptation du cursus des étudiants bénéficiaires d'un EAP tient compte de la durée hebdomadaire moyenne de travail dans l'établissement ou l'école d'exercice, et des modalités de variation de celle-ci au cours de l'année scolaire.

Les stages prévus dans le cursus d'inscription de l'étudiant ne sont pas considérés comme une activité salariée.

Les étudiants réservistes peuvent bénéficier d'une dispense d'assiduité et/ou d'aménagement des emplois du temps. Ils peuvent éventuellement bénéficier d'un aménagement des examens. L'ensemble des aménagements devront être validés par le président du jury du diplôme sur présentation des convocations officielles.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'amendement aux Régimes Spéciaux d'Etudes en faveur du "Statut des étudiants salariés, emplois d'avenir professeurs et services civiques".

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
<i>Présents</i>	13
<i>Représentés</i>	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 7 JUILLET 2015

Délibération CA 2015/07/07 – 26

Point 31 de l'Ordre du Jour :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISATIONS ETUDIANTES AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) - 4<sup>EME</sup> SESSION DE L'ANNEE 2015**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 29

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les subventions attribuées aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) - 4<sup>ème</sup> session de l'année 2015.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
Présents	13
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 27**

Point 36 de l'Ordre du Jour :

**PARTICIPATION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) FUN-MOOC***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 30

**FUN®** (France Université Numérique) est une plateforme de **MOOC** (Massive Open Online Courses, « Cours en ligne ouverts à tous »), mise à la disposition des établissements de l'enseignement supérieur français et de leurs partenaires académiques, par l'intermédiaire et à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, depuis 2013.

Le projet de création du GIP FUN-MOOC fait suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère à l'été 2014, afin de déléguer la gestion de la plate-forme FUN aux établissements désireux de s'engager (au nombre desquels figurent l'Université de Lorraine).

Incidence financière : contribution financière annuelle à hauteur de 20 000€.

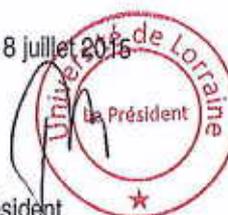
**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les termes de la convention constitutive et ce faisant, autorisent la participation de l'Université de Lorraine au GIP en tant que membre fondateur.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Délibération CA 2015/07/07 – 28**

Point 34 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DES ACCORDS ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY ET L'UNIVERSITE DE LORRAINE CONCERNANT LA DEMOLITION-RECONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE SIS CONSERVATOIRE ET JARDINS BOTANQUES A VILLERS-LES-NANCY***Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 31 à 32

Annexe 31 : avenant n° 1 à la convention de financement

Annexe 32 : plan situant les parcelles concernées

En décembre 2011, le Président de l'Université Henri Poincaré et le Président du Grand Nancy ont formalisé, au moyen d'une convention de financement, les dispositions financières concernant le remplacement du bâtiment technique du Conservatoire et Jardins Botaniques situé sur le site du Montet à Villers-lès-Nancy.

Cette convention, qui engage aujourd'hui de plein droit l'Université de Lorraine, était silencieuse quant à la propriété finale du bien.

En 2014, les Présidents des deux établissements se sont mis d'accord pour que le Grand Nancy, dont la participation financière était majoritaire, garde la pleine propriété du bien construit.

En vue de se conformer aux règles du droit du sol, les parcelles d'emprise du bâtiment nouvellement créé doivent donc être elles-mêmes propriété du Grand Nancy. Les délibérations soumises aux membres du Conseil d'Administration permettent l'instruction de cet accord.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent l'avenant n°1 à la convention de financement d'origine qui introduit la propriété du bâtiment technique et du terrain d'emprise au profit du Grand Nancy ;
- autorisent l'échange sans soulte d'une parcelle appartenant à l'Etat (cf. plan joint : parcelle A) avec une parcelle appartenant à l'Université de Lorraine (cf. plan joint : parcelle D), et ce afin que l'emprise foncière du projet soit complètement propriété de l'Université de Lorraine. Cet échange est d'ores et déjà accepté par France Domaine, l'accord a été formalisé ;
- autorisent la cession des parcelles d'emprise du nouveau bâtiment technique (parcelles A, B et C : 4099 m<sup>2</sup>) par l'Université de Lorraine au Grand Nancy et de donner mandat au Président pour signer l'ensemble des actes afférents à cette vente à l'euro symbolique.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- transmission au Recteur Chancelier des Universités le 8 juillet 2015 .

**Délibération CA 2015/07/07 – 29**

Point 35 de l'Ordre du Jour :

**PASSATION D'UN MARCHÉ DE CONCEPTION - REALISATION – EXPLOITATION-MAINTENANCE (CREM) SUR PERFORMANCE ENERGIQUE INTERESSANT UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT INSCRITE AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER 2016 DE L'ETABLISSEMENT**

Introduits en 2011, les CREM constituent une forme récente de contrat de la commande publique.

L'article 73 du Code des marchés Publics définit le régime juridique applicable à ces marchés publics globaux, sans allotissement, confiés dès les opérations d'études à un seul titulaire, en vue de l'atteinte d'objectifs chiffrés de performance sur lesquels ce dernier s'engage.

Dans les Universités, les marchés publics relevant des opérations immobilières sont arrêtés par le Conseil d'Administration, sous la forme d'un programme, au moment du vote du budget. Ce faisant, leur Président est autorisé à faire paraître l'avis public d'appel à la concurrence correspondant (lancement du marché).

*Le nouveau besoin présenté aujourd'hui et susceptible de faire l'objet d'un CREM n'est pas porté au programme des investissements 2015 de l'Université de Lorraine, son opportunité n'est donc pas validée par le Conseil d'Administration. Il a toutefois été validé par la Commission Patrimoine Immobilier du 27 novembre 2014 qui a été consultée sur la programmation triennale des opérations d'investissement immobilier.*

En conséquence, le Conseil d'Administration est invité à approuver de manière spécifique le lancement d'une procédure de marché public de performance énergétique.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la passation d'un marché de Conception - Réalisation – Exploitation-Maintenance (CREM) sur performance énergétique intéressant une opération d'investissement inscrite au plan pluriannuel d'investissement immobilier 2016 de l'Etablissement, ainsi que le recours au dialogue de compétitivité.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	14
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 8 juillet 2015

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- transmission au Recteur Chancelier des Universités le 8 juillet 2015

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 7 JUILLET 2015

**Délibération CA 2015/07/07 – 30**

Point 29 de l'Ordre du Jour :

**BILAN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DE L'ANNEE 2014**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 33

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le bilan santé et sécurité au travail de l'année 2014.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
<i>Présents</i>	13
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 8 juillet 2015



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du 7 JUILLET 2015

Délibération CA 2015/07/07 – 31

Point 30 de l'Ordre du Jour :

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR 2015-2016

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 34

### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le programme d'actions de prévention des risques professionnels pour 2015-2016.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	0
<b>Nombre de voix POUR</b>	20
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	0
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	0

Fait le 8 juillet 2015  
Le Président  
  
★

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT